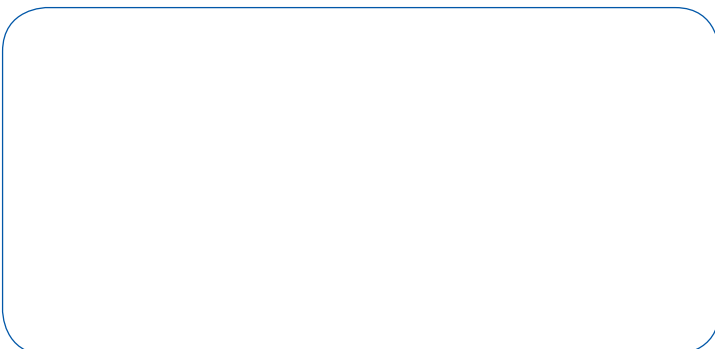


Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural et de la pêche maritime, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Date limite de retour :

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par :



Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

Nom du comptable ou du conseil :

Adresse :

Tél. : Courriel :

TRES IMPORTANT

La déclaration dématérialisée est obligatoire si votre dernier revenu est supérieur à 10 000 euros. L'absence de déclaration par voie dématérialisée vous expose à une pénalité. Si vous êtes dans une zone non desservie par internet ou que vous ne disposez pas de l'équipement informatique nécessaire, cochez la case ci-après : Vous êtes alors exonéré de cette obligation.

Pour déclarer vos revenus professionnels, profitez des avantages de la DRP WEB disponible via le site Internet www.msa.fr.

Retournez cette déclaration remplie avant la date indiquée ci-dessus afin d'éviter une pénalité pour déclaration tardive et la taxation d'office de vos cotisations et contributions sur une base forfaitaire.

Le modèle simplifié de déclaration de revenus que vous avez reçu s'adresse aux personnes qui déclarent des revenus agricoles relevant d'un régime d'imposition forfaitaire. Si vous avez perçu, en 2014, des revenus qui ne figurent pas sur ce modèle de déclaration, procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA ou sur le site internet www.msa.fr, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation.

Si vous exercez une activité non salariée non agricole et une activité non salariée agricole et que vous avez été rattaché(e) pour l'ensemble de ces activités exclusivement au régime agricole, procurez-vous, auprès de votre caisse de MSA, une déclaration d'ensemble de revenus professionnels ainsi que sa notice d'utilisation.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2014

Pas d'imposition séparée

Numéro de sécurité sociale du déclarant

Nom Prénom

Puis reportez-vous le cas échéant au cadre C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT DE SOLIDARITE EN 2014

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <p>B1 <input type="text"/></p> <p>Bénéfices agricoles forfaitaires (ligne « revenus agricoles déclarés » sur votre avis d'imposition)</p> | <p>B2 <input type="text"/></p> <p>Bénéfices agricoles forfaitaires « non fixés »</p> | <p>B3 <input type="text"/></p> <p>Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2014 déductible</p> | <p>B4 <input type="text"/></p> <p>En 2014, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures</p> |
|---|---|--|--|

VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPES ETAIENT ASSOCIES NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIETE DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCE VOTRE ACTIVITE

B5

Bénéfices agricoles forfaitaires

C. PEE / PERCO / INTERESSEMENT / PARTICIPATION

C1

Sommes versées par l'entreprise aux PEE, PEE majoré, PERCO et au titre de la participation dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation (à l'exception de la participation).

C2

Sommes versées par l'entreprise au titre de l'intéressement dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e). Indiquez également les montants perçus par votre collaborateur d'exploitation.

D. CHANGEMENT DE REGIME D'IMPOSITION

Si, pour vos revenus dégagés en 2015 à déclarer en 2016, vous relevez d'un régime réel ou micro-entreprises d'imposition ou percevez des revenus de société soumise à l'IS (RCM ou rémunérations de l'article 62 du CGI),

Cochez la case

E. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2014, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel :

Au 1^{er} janvier 2015, vous êtes domicilié(e) fiscalement à l'étranger

F. COTISANT DE SOLIDARITE - DISPENSE

Au 1^{er} janvier 2015, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale. (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT À

LE

Signature

Cadre réservé à la Mutualité Sociale Agricole

N'omettez pas de signer votre déclaration